

MASTER II SCIENCES DE L'EDUCATION

FORMATION EN PRESENTIEL
(Formation Initiale)

➤ INSERTION FORMATION

Responsable du Master : Laurence COSTES
Responsable de Parcours : Philippe SEMENOWICZ

Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

SOMMAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER	8
INTERVENANTS SPECIFIQUES DU MASTER 2 IF.....	13
DEBOUCHES PROFESSIONNELS.....	14
CALENDRIER	15
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	16
UE 7 - Transformations et mutations éducatives et sociales II	17
UE 8 - Méthodologie de projet	22
UE 9 - Pilotage d'organisation	26
UE 10 - Langages et outils professionnels	32
UE 11 - Contextes professionnels et ingénierie	35
UE 12 - Séminaires de spécialisation.....	39
UE 13 - Suivi des stages et mémoires	42

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SCOLARITE

Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité

Pour toute demande administrative, les étudiants peuvent s'adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 614** auprès de :

Carole PRIGENT : carole.prigent@u-pec.fr

ou en appelant le 01.45.17.44.66

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h - 12h45	Fermé
MARDI	Fermé	14h- 16h30
MERCREDI	9h - 12h45	Fermé
JEUDI	9h - 12h45	14h- 16h30
VENDREDI	Travail à distance	

En période de rentrée

le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 614

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

Coordonnées du responsable pédagogique du Master 2 Insertion Formation :

Philippe SEMENOWICZ : philippe.semenowicz@u-pec.fr

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité en ligne réservée au Master 1 pour des informations : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :

Site de l'université : ([Université Paris-Est Créteil \(UPEC\)](#)).

Cliquez ensuite sur **Composantes** et choisissez

Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Master SESS** et enfin sur **M2 SESS.**

[Masters département Sciences de l'Education et Sciences Sociales - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

[Consulter son emploi du temps en ligne](#)

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Master 2 et parcours

Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants sur le site pyramide

La salle de documentation :

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité.

[Service de documentation - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

La restauration :

Le restaurant universitaire de l'UFR de Droit situé 83-85 avenue du Général de Gaulle ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide.

Sur le site pyramide, les **salles 103 et 104** situées au RDC seront ouvertes entre 12h30 et 13h30, afin que vous puissiez vous y installer le temps du déjeuner, en complément du Foyer/Cafétéria du CROUS situé au même étage.

L'agencement de ces salles devra cependant être respecté, les tables non déplacées et vos déchets déposés dans les poubelles disposées à cet effet. Ces salles devront être libérées avant la reprise des cours. Une prestation de ménage sera assurée également avant 13h30.

La salle informatique en libre-service :

Salle 215 bis au 2^{ème} étage. L'accès à cette salle est strictement réservé aux étudiants de l'UPEC sur présentation de la carte d'étudiant valide pour l'année universitaire en cours.

Salles accessibles pour l'étude :

Les salles de cours du 3^e étage seront ouvertes de 8h à 18h30 tous les jours sauf le samedi. Vous trouverez chaque matin à l'entrée du hall de la Pyramide la programmation des enseignements de la journée. Ces salles vous seront donc accessibles en dehors des créneaux réservés pour le cours aux fins exclusives d'étude individuelle et de travail de groupe. La restauration n'y sera pas autorisée.

Inscription des stagiaires relevant de la Formation Continue :

Les personnes concernées doivent dans un premier temps prendre contact avec :

Carole CHARPENTIER
Gestionnaire de la Formation Continue
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 92

carole.charpentier@u-pec.fr

Les étudiants salariés ou relevant de la formation continue peuvent bénéficier d'un suivi individualisé.

Ce dispositif mis en place à l'UFR a pour objectif de faciliter l'intégration des publics spécifiques dans l'enseignement supérieur en favorisant l'égalité des chances.

Vous pouvez ainsi être accompagné individuellement pour la réussite de votre cursus par un enseignant.

Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez prendre contact avec le service de Formation continue de l'UFR, bureau 603

STAGES

Alisée BAUDRY, la gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats présente aux étudiant.es les modalités administratives et institutionnelle des stages en même temps que Laureline DUPUY, chargée des relations internationales au sein de l'UFR.

Alisée BAUDRY
Gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 38

soip.sess-staps@u-pec.fr

Étapes pour établir sa convention de stage

Quand chercher votre stage ?

- Attention ! Il est fortement conseillé de rechercher très tôt un organisme d'accueil pour la réalisation du stage.
- N'attendez pas le dernier moment pour compléter et faire signer vos conventions de stage. En effet des délais de traitement sont nécessaires (vous êtes très nombreux !)
- Un stage ne peut pas commencer sans convention de stage signée de toutes les parties.
- Un délai moyen de deux semaines est nécessaire pour le traitement de votre convention, son contrôle réglementaire et sa validation sur eStage.

Comment trouver votre stage ?

- Annonces : les applications spécialisées (Indeed, LinkedIn...), les réseaux sociaux (Facebook emploi...), les anciens étudiants, les associations des étudiants, les affichages dans les UFR etc.
- Bureau de l'insertion professionnelle et des stages de l'UFR SESS-STAPS.
- Votre réseau personnel, vos connaissances...
- Les enseignants référents...

Comment établir votre convention de stage ?

Avant de saisir votre convention, réunissez les documents suivants :

- Fiche de liaison : faites remplir la [fiche de liaison](#) par la structure d'accueil et votre enseignant référent.
- Informations CPAM : vous les trouverez sur votre attestation de droits à l'assurance maladie, ou de celle de vos parents si vous y êtes toujours affilié.

Ensuite vous saisissez votre convention de stage en ligne sur le lien eStage : <https://stage.u-pec.fr>

- Une fois votre convention contrôlée par le bureau des stages, vous recevrez un courriel vous demandant de vous présenter pour récupérer votre convention en trois exemplaires originaux auprès de votre gestionnaire de scolarité.
- Les trois exemplaires originaux de votre convention devront être signés par : vous, votre enseignant référent, votre structure d'accueil et votre tuteur professionnel.
- Vous rapportez les trois exemplaires originaux signés, à votre gestionnaire de scolarité, qui se chargera de les faire signer par la direction de l'UFR.
- Une fois les trois exemplaires originaux signés, votre gestionnaire de scolarité vous adressera un courriel pour venir récupérer deux exemplaires originaux. Vous gardez un exemplaire et vous donnez l'autre à votre structure d'accueil.

Vous n'êtes autorisé à commencer votre stage qu'une fois votre convention signée par l'ensemble des parties.

Bureau des stages

UFR SESS-STAPS

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Laureline DUPUY.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Laureline DUPUY.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable .

Laureline DUPUY
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
laureline.dupuy@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Éducation » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- Animation et Éducation Populaire
- Insertion Formation
- Intervention Sociale
- Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux

La mention de Master « Sciences de l'Éducation » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et ingénierie
- les méthodologies de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation.

Parmi celles-ci est mis en place, dans le cadre de l'ECUE 7.3, un « séminaire intensif » qui permet de réunir tous les étudiants du Master 2 des différents parcours autour de l'élaboration d'un travail collectif consacré à un territoire spécifique et à ses acteurs concernés.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Éléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou lui être remis directement.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant valide l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10 et que la note de l'ECUE 13.1 est supérieure ou égale à 8.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES

Consulter le texte réglementaire :

[Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière](#)

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiants salariés (qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne), aux étudiants chargés de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes...).

Ces derniers pourront s'inscrire au régime dérogatoire, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent pas assister.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, la demande devra être effectuée **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur**. Le formulaire de régime dérogatoire est à télécharger sur la page de la scolarité et à rendre complété à la scolarité, bureau 614 : [FORMULAIRE REGIME DEROGATOIRE M2 IF - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

Il est très fortement déconseillé de prendre les ECUE 7.3, UE 8, ECUE 9.3, ECUE 12.1 en régime dérogatoire.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des enseignements validés antérieurement dans une autre formation. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements**.

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Assiduité au CM et TD

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux ; cependant, Il est vivement recommandé à tous les étudiant.e.s de suivre les CM.

Absences et retards :

Absences injustifiées :

Toute absence injustifiée (ABI) entraîne la défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant.e. L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.

Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

Absences justifiées et retard :

Sont reconnues comme des absences justifiées :

- Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen, etc),
- toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congés liés à la naissance, au décès, etc),
- les arrêts maladie avec certificats,
- les rendez-vous médicaux et paramédicaux,
- les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...).

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement.

La mention ABJ sera saisie au niveau de l'épreuve à la place d'une note dans les cas suivant :

- 3 absences justifiées = ABJ = 0
- 2 absences justifiées + 1 retard = ABJ = 0
- 1 absence justifiée + 3 retards = ABJ = 0
- 4 retards = ABJ = 0
-

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS**La première session :**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

Vous devez prendre contact avec l'enseignant concerné dès la publication des résultats de session 1.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « E-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1ère ou 2ème session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la deuxième année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant traduit devant la commission disciplinaire de l'université, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année. L'objectif du Conseil de Perfectionnement du Master Sciences de l'éducation parcours Intervention Sociale (IS), Insertion Formation (IF), Animation et Éducation Populaire (AEP) et Expertise Ingénierie et Projets Internationaux (EIPi) est de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des parcours professionnels des diplômé.e.s. Il vise à intégrer les mutations socio-territoriales et internationales dans les enseignements, à anticiper l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et à favoriser la coopération entre l'université et les acteurs des champs professionnels visés. C'est un espace d'échanges et de débats entre enseignants, représentants délégués des étudiants, et professionnels de terrain qui se donne pour objectif une amélioration constante de la formation. Le Conseil se réunit une fois par an en présence des enseignants responsables des parcours, de professionnels acteurs socio-économiques du territoire, mais aussi des délégué-e-s étudiants (le dernier conseil de l'année 2024/2025 s'est tenu le 16 décembre 2024). Un CR est rédigé à l'issue de chaque séance de ce conseil.

INTERVENANTS SPECIFIQUES DU M2 PARCOURS IF

Identité	Structure	Fonction
Danielle Laport	UPEC	MCF associée
Philippe Semenowicz	UPEC	MCF
Chantal Ventura	UPEC	Enseignante
Cédric Frétigné	UPEC	Professeur des universités
Clarisse Madiot	UPEC	Enseignante
Jérôme Mbiatong	UPEC	MCF
Charlène Charles	UPEC	MCF
François Anquetil	SOLIDEO	Chargé de mission reporting et clauses sociales
Sébastien Moriceau	Humando	Directeur général opérationnel
Clément Gérôme	UPEC	MCF associé

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les compétences dispensées par le parcours « insertion formation » sont de concevoir, conduire et évaluer des projets dans les secteurs de l'insertion et de la formation. Les débouchés professionnels se situent au sein d'organisations publiques, de structures de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises à but lucratif. Sont particulièrement concernés Pôle Emploi, les missions locales pour l'insertion des jeunes, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les Cap Emploi pour l'insertion des travailleurs handicapés, les structures d'insertion par l'activité économique... Au sein de ces structures, les diplômés pourront exercer les fonctions de chargé de projet, chargé de relations entreprises, gestionnaire de clause sociale dans les marchés publics, chargé d'accompagnement socioprofessionnel etc. Dans le domaine de la formation, les débouchés professionnels visés sont coordinateur de formation ou responsable de formation.

CALENDRIER

Réunion d'accueil et d'information lundi 22 septembre 2025 à 9h30

Immeuble La Pyramide, salle 105

Les cours et les TD suivent le même calendrier :

1ère session :

Semestre 3

Début de la formation Semaine 39 - Lundi 22 septembre 2025

Vacances de Noël du 19 décembre 2025 après les cours
Reprise des cours le 5 janvier 2026

Table ronde

Bilan M2 premier semestre

Semaine 6 le 05 février 2026

Semaine 6 le 05 février 2026

Jury Semestre 3 (Session 1) Semaine 11 du 9 au 13 mars 2026

Semestre 4

Début des stages A partir de mars 2026

Jury Semestre 4 (Session 1) Semaine 28 du 6 au 10 juillet 2026

2ème session :

Jury Semestre 3 et 4 (Session 2) Semaine 42 du 12 au 16 octobre 2026

La présence aux cours (TD et CM) est obligatoire.

Les cours sont donnés par demi-journées de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf cas exceptionnel ou pour les conférences et les journées d'étude pour lesquelles les horaires sont indiqués sur le planning.

La plupart des cours ont lieu sur le site de La Pyramide

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

M2 : Parcours « Insertion formation »

SEMESTRE 3 :

UE 7 : Transformations et mutations éducatives et sociales II :

- ECUE 7.1 : Analyse intersectorielle de politiques publiques : 12h CM
- ECUE 7.2 : Politiques et programmes d'organisations internationales : 9h TD et 9h CM
- ECUE 7.3 : Analyse de besoin et diagnostic et territorial : 12h TD et 36h CM

UE8 : Méthodologie de projet :

- ECUE 8.1 : Conception et conduite de projet : 9h CM et 9h TD
- ECUE 8.2 : Méthodologie de l'évaluation : 9h CM et 9h TD

UE 9 : Pilotage d'organisation :

- ECUE 9.1 : Conduite de réunion, management d'organisation : 18h TD
- ECUE 9.2 : GRH : 18h TD
- ECUE 9.3 : Analyse budgétaire, comptable et financière : 6h CM + 12h TD

UE 10 : Langages et outils professionnels :

- ECUE 10.1 : Langues étrangères : 24h TD
- ECUE 10.2 : Projet professionnel : 24h TD

SEMESTRE 4 :

UE 11 : Contextes professionnels et ingénierie :

- ECUE 11.1 : Contextes institutionnels II : 18h TD
- ECUE 11.2 : Analyse comparée : 12h TD
- ECUE 11.3 : Ingénierie et expertise : 36h TD

UE 12 : Séminaires de spécialisation :

- ECUE 12.1 : Séminaire spécialisé II : 60h TD
- ECUE 12.2 : Séminaire de recherche à caractère professionnel : 48h TD

UE 13 : Suivi des stages et mémoires :

- ECUE 13.1 : Méthodologie de la recherche et de la recherche appliquée : 54h TD
- ECUE 13.2 : Encadrement des mémoires : 54h TD

(+ Stage de 12 semaines minimum)

ECUE 7.1 Analyse intersectorielle de politiques publiques

3 ECTS

Enseignant responsable : Dominique ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

12h CM

CONTENU

Cet enseignement fera un rappel des principales évolutions qui affectent l'État et les collectivités territoriales ces dernières années. Ces évolutions sont indispensables à connaître pour comprendre les transformations des politiques publiques.

En particulier, une attention sera portée sur le processus de décentralisation amorcé à partir des années 1980 et poursuivi ces dernières années avec l'adoption de la loi dite NOTRe du 7 août 2015. Plus récemment encore, nous évoquerons la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », qui a été promulguée le 22 février 2022.

Ce cours se veut donc un cours de culture générale permettant d'appréhender le cadre politico-administratif dans lequel s'inscrivent les politiques publiques. Par ailleurs, ce cours sera l'occasion d'évoquer les thématiques en lien avec la transformation des politiques publiques : la gouvernance, la territorialisation, l'eupéanisation des services publics, la démocratie participative, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'Etat en général, consulter le site vie-publique.fr. cf. également *les Cahiers français* n°379, mars 2014, consacré à « la place de l'Etat aujourd'hui » et le n°391 mars 2016, consacré aux « collectivités territoriales : la nouvelle donne ».

Borraz O., Guiraudon V., *Politiques publiques*, tome 1 (2008), tome 2 (2010), Paris, Presses de Sciences Po.

Le Galès P., Vezinat N., *L'Etat recomposé*, Paris, PUF, 2014.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation s'effectuera à l'occasion du séminaire transversal. Par conséquent, la note obtenue dans l'ECUE 7.3 sera dupliquée sur l'ECUE 7.1. Cette possibilité de duplication ne sera possible qu'en cas d'assiduité au cours.

Régime dérogatoire et rattrapage: Pour les étudiants qui sont dans l'impossibilité de participer au séminaire ou au cours, merci de contacter l'enseignant (argoud@u-pec.fr) dans les trois semaines suivant le séminaire pour connaître les modalités du devoir à rendre. Il en sera de même pour la session de rattrapage.

ECUE 7.2 Politiques et programmes d'organisations internationales

3 ECTS

Enseignant responsable : Pascal LAFONT (pascal.lafont@u-pec.fr)

Intervenants : Pascal LAFONT et Marcel PARIAT (pariat@u-pec.fr)

9h CM et 9h TD

CONTENU

Ce cours et les TD qui y sont rattachés ont pour vocation de présenter les grands axes des politiques et des programmes internationaux. Il s'agit de s'intéresser pour une part aux organismes internationaux dont les missions visent à promouvoir l'éducation et la formation dans le monde, et pour une autre part aux programmes d'études et d'évaluation de portée internationale.

L'objectif est de mettre en perspectives les politiques nationales et internationales en privilégiant notamment l'analyse des jeux d'acteurs à ces différents niveaux. La perspective privilégiée est celle de la lecture critique des politiques internationales affichées par les organismes et les états de manière à interroger les pratiques visant à réduire les inégalités en matière d'éducation et de formation, à accompagner les populations démunies et marginalisées en vue de connaître les raisons pour lesquelles, elles s'avèrent défailtantes, inefficaces ou pas mises en œuvre.

Prenant appui sur la connaissance des grands organismes internationaux (ONU/PNUD - OMS - OCDE - PISA - UNESCO - Banque Mondiale - OIT/BIT - ONG...) et des programmes internationaux, l'accent sera plus particulièrement sur la capacité des acteurs à interagir en intégrant les mouvements sociaux, les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé, les fondations et les individus, et étudier leur pratique de plaidoyer, du niveau local au global. Ainsi, l'élaboration d'un plaidoyer en matière d'éducation, de formation, de social et de développement au plan international sera envisagé en prenant la mesure des éléments constitutifs et des enjeux relatifs à un processus délibéré visant à influencer les décideurs sur le développement, le changement et la mise en œuvre de politiques éducatives et sociales. Pourquoi le plaidoyer revêt-il une réelle importance ? En quoi consiste une campagne de plaidoyer ? Au-delà d'un apport de données factuel, il s'agira de travailler à l'élaboration d'un plaidoyer international. Pour cela, des travaux de groupes appuyés sur des jeux de rôles permettront de s'approprier la démarche du plaidoyer dans différentes langues tout en tenant compte des spécificités environnementales et institutionnelles diverses

BIBLIOGRAPHIE

Brauman, R. (2006). Penser dans l'urgence : parcours critique d'un humanitaire. Paris : Seuil, 272 p.

Coconnier M.-L. et Pommier B. (2009). L'action humanitaire. Paris : Presses Universitaires de France, 128 p.

Dioubaté B. (2009). La Banque mondiale et les pays en développement. De l'ajustement structurel à la bonne gouvernance. Paris : L'Harmattan, 264 p.

Grunewald F. (2005). Bénéficiaires ou partenaires : quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ? Paris : Karthala, 432 p.

Maurel C. (2015). Histoire des nations unies. Géopolitique, relations internationales, diplomatie, histoire. Paris : L'Harmattan, 346 p.

Maurel C. (2010). Histoire de l'UNESCO Les trente premières années de 1945 à 1974. Paris : L'Harmattan, 312 p.

Piveteau, A. et Hugon. (2004). Evaluer les ONG. Paris : Karthala, 384 p.

Ryfman, P. (2004). Les ONG. Paris : La Découverte, 128 p.

Stangherlin G. (2005). Les acteurs des ONG : l'engagement pour l'autre lointain. Paris : L'Harmattan, 246 p.

Zimet J. (2006). Les ONG de nouveaux acteurs pour changer le monde. Paris : Autrement, 2006, 80 p.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu écrit réalisé en sous-groupe thématiques associant écrit et oral.

Régime dérogatoire : Réalisation d'un écrit individuel sur un sujet proposé par l'enseignant responsable Prendre contact avec l'enseignant au plus tard dans les trois semaines suivant le début des cours.

Rattrapage régime général et dérogatoire : Réalisation d'un écrit individuel sur un sujet proposé par l'enseignant responsable. Prendre contact avec l'enseignant

ECUE 7.3 Analyse de besoin et diagnostic territorial

3 ECTS

Enseignant(e)s responsables : Laurence COSTES laurence.costes@u-pec.fr
Christophe JAUNET christophe.jaunet@u-pec.fr,
Clément GEROME clem.gerome@gmail.com

12h CM et 36h TD

CONTENU

Le cours magistral est assuré par M. Jaunet. Il portera sur les politiques urbaines et plus particulièrement sur les politiques de la ville menées dans les quartiers prioritaires situés dans les banlieues des grandes agglomérations et dans les espaces périphériques des villes moyennes.

Les politiques de la ville ont été formalisées dès 1983 par Hubert Dubedout dans son rapport « *Ensemble, refaire la ville* », dans lequel il définit les axes d'une politique en faveur des quartiers d'habitat social en démocratisant la gestion de la ville, en veillant à rééquilibrer la composition sociale des quartiers, en insérant mieux les jeunes dans la ville et la société, en donnant une meilleure cohérence au développement social et au développement économique et en redonnant une valeur urbaine aux quartiers et en prévenant l'insécurité.

Ces principes se déclinent aujourd'hui en une succession d'interventions publiques à l'échelle locale, à travers une politique globale portant sur la morphologie urbaine par l'amélioration du cadre bâti (NPNRU), le traitement social et en agissant sur la vie quotidienne des habitants vivant dans le parc de logement social, (gestion urbaine de proximité, CLSPDR), l'insertion des plus fragiles économiquement à travers les dispositifs de l'IAE et de l'économie sociale et solidaire, les questions de santé publique...

Le cours abordera successivement trois parties :

- Réforme du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Les principes directeurs, les trois piliers structurant les contrats de ville,
- La cohérence d'intervention avec les autres politiques publiques

A travers les TD, assurés par Mme Costes et M. Gérôme, sera mis en place un « séminaire intensif ». Il s'agira de permettre aux étudiants de rencontrer différents acteurs du développement régional et local d'un même territoire afin de repérer la diversité des problématiques des acteurs et des démarches de projet qui sont les leurs.

BIBLIOGRAPHIE

Chaline, C. (2018), *Les politiques de la ville*, 9^e Edit°, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n° 3232

Dormois, R. (2015) *Les politiques urbaines, histoire et enjeux contemporains*, Rennes, PUR, coll. Didact aménagement

Dubedout, H. (1983), *Ensemble, refaire la ville. Rapport au premier Ministre*, Commission nationale pour le développement social des quartiers,

Duby, G. (1985). Sous la Dir. *Histoire de la France urbaine, la ville aujourd'hui*, Coll. L'univers historique, Paris, Seuil.

Monot, A. (2019) *La France urbaine*, Paris, Bréal, coll. Thèmes et débats Géographie

Diversité, Revue d'actualité et de réflexion pour l'action éducative, *L'expérience du territoire, 40 ans de politique de la ville*, n°193, Sept/Dec 2018

Modalités d'évaluation :

Régime général : Production d'un dossier écrit par petits groupes et restitution collective orale en présence des représentant-e-s des territoires concernés.

Régime dérogatoire : Production d'un dossier écrit individuel sur un sujet proposé par les enseignants. **Pour rappel, il est préférable d'éviter le régime dérogatoire pour cet ECUE qui nécessite un investissement sur un terrain.**

Rattrapage régime général et dérogatoire : Production d'un dossier écrit individuel présenté à l'oral sur un sujet proposé par les enseignants

UE 8 – METHODOLOGIE DE PROJET

ECUE 8.1 Conception et conduite de projet

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

9h CM et 9h TD

CONTENU

L'enjeu des organisations en matière de travail social, de formation, d'insertion et d'intervention internationale est de parvenir à mettre en place des projets qui répondent au plus près des besoins des populations visées.

La méthodologie de projet sera axée sur les points suivants :

- Détermination du diagnostic de la population cible et des objectifs
- Détermination des actions à conduire dans un environnement qui tient compte des ressources humaines, des contraintes administratives et opérationnelles.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours. Les attendus du dossier à rendre pour les étudiants en dérogatoire sont les mêmes que les autres mais en situation individuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Pierre BOUTINET, [Anthropologie du projet](#), PUF, "[Quadrige](#)", 2007

Hugues DIONNE, *Le développement par la recherche-action*, L'Harmattan/Outils de la recherche, 1998

Pierre-Marie MESNIER, Philippe MISSOTTE (dir), *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, se transformer*, L'Harmattan/Recherche-action en pratiques sociales, 2003

Daniel GASCOIN, *Conduire des projets en action sociale*, Dunod, 2010.

Ariane LUCET, Bernard VIVIEN, Corinne ROUZET, *Le management par projet - Outils de management humain et conduite de projet*, Territorial Editions, 2019.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu écrit, réalisé de manière collective sous la forme de groupe de 4 personnes. Ce dossier est prolongé par le cours sur la gestion budgétaire et l'évaluation. Ce dossier s'inscrit en continuité avec les questions budgétaires et d'évaluation évoquées dans l'ECUE 8-2 et l'ECUE 9-3.

Accompagnement pédagogique : Il sera réalisé par l'intervenant, en présentiel ou en suivi personnalisé

Régime dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général à savoir, la détermination des besoins de la population et d'un diagnostic précis élaboré avec un référentiel de compétences, l'énonciation des objectifs et des actions à conduire, étant entendu que les objectifs doivent être évaluable et atteignable.

Rattrapage régime général et dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général à savoir, la détermination des besoins de la population, l'énonciation des objectifs et des actions à conduire.

Le dossier est commun aux ECUE 8-2 et 9-3 qui complètent le dossier avec une analyse financière de l'association qui porte le projet, un budget d'investissement et d'exploitation complété d'un rapport budgétaire qui justifie chaque poste de charges et de produits, un ensemble d'indicateurs d'évaluation et une proposition de mise en œuvre concrète du projet à partir des outils étudiés en cours (SWOT ; dimension RH ; diagramme de GANTT ; méthodologie de management de projet).

Contenu du dossier général ECUE (8-1 ; 8-2 ; et 9-3) :

- Présentation de l'organisme gestionnaire porteur du projet avec identification d'un groupe cible et d'un but
- Diagnostic d'un groupe de cibles à partir d'un référentiel de compétences, et d'une analyse qualitative et quantitative des besoins du groupe cible
- Elaboration d'objectifs (échancés, évaluable, univoque, réaliste) avec facteurs clés de succès
- Elaboration d'actions pour mettre en œuvre les objectifs
- Analyse financière d'un compte de résultat et d'un bilan donné par l'enseignant, censé être ceux de l'organisation qui porte le projet
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Elaboration d'un rapport financier
- Indicateurs d'évaluation du projet et communication du projet
- Document de mise en place concrète du projet (diagramme de GANTT, recrutements, méthodologie de conduite de projet etc.) : **cette partie fera l'objet d'un traitement et d'une note individuelle**

ECUE 8.2 Méthodologie de l'évaluation

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

9h CM et 9h TD

CONTENU

Nous repérerons tout d'abord l'émergence de l'évaluation des politiques publiques.

Après avoir défini précisément ce qu'est l'évaluation, nous la distinguerons d'autres démarches également pratiquées dans la conduite des politiques publiques.

Nous commenterons le cadre réglementaire de l'évaluation dans les politiques publiques et, singulièrement, dans les politiques sociales.

Nous décrirons enfin les étapes de l'évaluation, commentant les différentes pratiques à l'œuvre sur le terrain.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard PERRET, « L'évaluation des politiques publiques », in Informations sociales, octobre 2003

Francis ALFÖLDI, *Évaluer en protection de l'enfance*, Dunod (4^e édition), 2015

Brigitte BOUQUET, Marcel JEAGER, Yvan SAINSAULIEU (dir), *Les défis de l'évaluation en action sociale et médico-sociale*, Dunod, 2007

Guy CAUQUIL, *Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées*, Dunod, 2004

Bernard PERRET, *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, 2008

Modalités d'évaluation :

Régime général : Poursuite du dossier collectif commencé en ECUE 8.1 avec l'identification des facteurs clés de succès, des indicateurs d'évaluation du projet proposé, e une proposition de mise en œuvre concrète du projet à partir des outils étudiés en cours (SWOT ; dimension RH ; diagramme de GANT ; méthodologie de management de projet etc.).

Régime dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général, à savoir l'identification des facteurs clés de succès, des indicateurs d'évaluation du projet proposé.

Accompagnement pédagogique : Il sera réalisé par l'intervenant, en présentiel et en suivi groupe par groupe.

Rattrapage : Même objet que le régime général sous la forme d'un dossier individuel

Le dossier de cet UE prolonge le dossier de l'ECUE 8-2 et 9-3 que les étudiants complètent avec une analyse financière de l'association qui porte le projet, un budget d'investissement et d'exploitation ainsi qu'un rapport budgétaire qui justifie chaque poste de charges et de produits.

Contenu du dossier général ECUE (8-1 ; 8-2 ; et 9-3) :

- Présentation de l'organisme gestionnaire porteur du projet avec identification d'un groupe cible et d'un but
- Diagnostic d'un groupe de cibles à partir d'un référentiel de compétences, et d'une analyse qualitative et quantitative des besoins du groupe cible
- Elaboration d'objectifs (échancés, évaluables, univoques, réalistes) avec facteurs clés de succès
- Elaboration d'actions pour mettre en œuvre les objectifs
- Analyse financière d'un compte de résultat et d'un bilan donné par l'enseignant, censé être ceux de l'organisation qui porte le projet
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Elaboration d'un rapport financier
- Indicateurs d'évaluation du projet et communication du projet
- Document de mise en place concrète du projet (diagramme de GANTT, recrutements, méthodologie de conduite de projet etc.) : **cette partie fera l'objet d'un traitement et d'une note individuels**

UE 9 – PILOTAGE D'ORGANISATION

ECUE 9.1 Conduite de réunion, management d'organisation

3 ECTS

Enseignante responsable : Nathalie Savard nathalie.savard@u-pec.fr
Enseignement commun, parcours « IF » & « EIPI »

18h TD

CONTENU

Objectifs

- Dresser un repérage des multiples réunions auxquelles les professionnels peuvent participer.
- Repérer leur place dans l'emploi du temps professionnel et leur utilité.
- Sensibiliser à l'observation des réunions de travail, depuis leur contexte jusqu'à leur déroulé en passant par la fonction d'animateur de réunion.
- Sensibiliser le regard porté sur les réunions en tant que source d'informations sur le climat, sur la dynamique d'équipe et sur la vie institutionnelle.
- Repérer les conditions socio-historiques de l'émergence de la notion de management.
- Identifier les différents types de management et savoir se positionner en tant que manager d'équipe et de projet.

Déroulé

- Jour 1 :

Apport théorique concernant les notions suivantes : le groupe, les différents types de réunion, le déroulé d'une réunion et sa place dans l'institution, le management d'équipe...

- Jour 2 :

Retour sur les apprentissages de la première journée

Mises en situation de conduite de réunions, jeux de rôles et analyses en groupe-classe

- Jour 3 :

Evaluation

BIBLIOGRAPHIE

Abdel Bar S. et Delaloy M. (2013). Le chef dans tous ses états... Dans Amistani C., Guélamine F. et Mounir H., *Chef de service en action sociale et médico-sociale*. Paris : Dunod/ANDESI.

Anzieu, D. et Martin, J-Y. (1997). *La dynamique des groupes restreints*. PUF.

Aubrun, E., Boudin, M-H., Delaloy, M., Durand P. Fernandez, C. et Turquier-Cann, P. (2015). Les points de vue des chefs de service. Dans Girard J.P, Méry I, Mounir H, *Les chefs de service à l'épreuve du changement*. Paris : Dunod/ANDESI.

Bellenger, L. (2004). *Piloter une équipe projet : des outils pour anticiper l'action et le futur*. ESF.

Delaloy, M. et Foudriat, M. (2014). *Les chefs de service en action sociale*. Paris : L'Harmattan.

Delaloy, M., Foudriat, M. et Noble, F. (2014). *Le management des chefs de service dans le secteur social et médico-social : repères, enjeux et perspectives*. Paris : Dunod.

Delaloy M. et Foudriat M. (2013). Chefs de service éducatif, cadres intermédiaires. L'accès aux postes et les transformations du marché de l'emploi. Dans Guéguen J.Y, *L'année de l'Action Sociale*. Paris : Dunod.

Delaloy M. et Foudriat M. (2013). Trajectoires individuelles des chefs de service éducatifs. Dans Amistani C., Guélamine F. et Mounir H., *Chef de service en action sociale et médico-sociale*. Paris : Dunod/ANDESI.

Diridoullou, B. (2014). *Manager son équipe au quotidien* (5^{ème} édition). Eyrolles.

Mucchielli, R. (2018). *La conduite des réunions : les fondamentaux du travail en groupe*. Édition ESF.

Nere, J-J. (2000). *Comment manager un projet : responsabilité, travail en équipe : un enjeu pour les managers*. Demos.

Van Den Bulke, P. et Monème, I. (2007). *Le management relationnel. Manager et Managé sont dans un bateau...* (5^{ème} édition). Dunod.

Modalités d'évaluation :

Régime général : évaluation sur la base d'une production de groupe à présenter lors du dernier TD et d'un écrit à rendre une semaine après la fin des cours.

Régime dérogatoire : - soit l'étudiant en régime dérogatoire est inclus à un groupe de travail du régime général et dans ce cas, il doit être impérativement présent lors du dernier TD.

- soit l'étudiant en régime dérogatoire réalise individuellement un dossier à renvoyer à l'enseignant par mail.

Rattrapage général et dérogatoire : dossier écrit à réaliser individuellement et à renvoyer à l'enseignant par mail.

ECUE 9.2 GRH

3 ECTS

Enseignante responsable : Danielle LAPORT danielle.laport@u-pec.fr

18h TD

CONTENU

L'objet de cet enseignement est d'amener les étudiants à appréhender l'évolution de la gestion du personnel en gestion des ressources humaines et les enjeux sous-tendus par cette évolution pour l'organisation de travail et la pratique managériale.

Les théories seront présentées en lien avec cette évolution.

La fiche de poste d'un.e directeur.ice RH sera élaborée avec les étudiants pour cerner les attendus et le positionnement de cette fonction au sein de l'organisation du travail.

La GRH sera mise en regard avec la question des conditions de travail.

Une approche RH et Responsabilité Sociétale (RS) sera présentée et mise en discussion avec les étudiants. Il sera décliné la manière de penser et de manager la RH en faisant de la Responsabilité Sociétale (RS) le fil d'Ariane d'une dynamique organisationnelle mettant les salariés au cœur des organisations de et du travail.

Cet enseignement permettra aux étudiants de maîtriser :

- L'enjeu et les composantes de la fonction RH ainsi que son positionnement dans l'organisation de travail
- La démarche pour élaborer une fiche de poste
- La Responsabilité Sociétale versant du développement durable dans les organisations de travail
- Les enjeux conduisant à penser la RH en Responsabilité Sociétale
- Le pilotage de la RH en Responsabilité Sociétale en identifiant les indicateurs de performance de développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

Alter, N. et Laville, J-L. (2004). La construction des identités au travail. In *Revue des Sciences Humaines*, n° 149. Pages 36.

Acquier, A. Gond, J-P. Igalens, J. (2010). *Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion*. Séminaire: www.seminaire.hec.ulg.ac.be/docs/sem06.03.10_jpgond-paper.pdf

Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système*. Paris : Le Seuil

Dietrich A., Pigeyre F. (2011), *La gestion des ressources humaines*, Paris : La Découverte
Igalens, J. (2008). RSE et développement durable. In *Le management. Fondements et renouvellements*. Auxerre : Sciences humaines. Pages 284 à 291.

Hoffmann, G. Saulquin, J-Y. (2009). « Quand la RSE revisite la chaîne de valeur », *Management & Avenir*, n° 28. Pages 37 à 55. URL : <http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2009-8-page-37.htm>.

Laport, D. (Dir.). (2007). *La Responsabilité Sociétale des Organisations : comment intégrer les enjeux du développement durable dans la politique des collectivités territoriales ?* Martinique : Aract.

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle écrit.

Régime dérogatoire : écrit à envoyer à l'enseignant par mail (prendre contact avec l'enseignant au plus tard dans les trois semaines suivant le début des cours).

Rattrapage régime général et dérogatoire : : Production d'un travail individuel à envoyer à l'enseignant par mail (prendre contact avec l'enseignant sitôt les résultats proclamés).

ECUE 9.3 Analyse budgétaire, comptable et financière

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

6h CM 12h TD

CONTENU

Cette intervention est une introduction à la dimension économique et budgétaire d'une organisation. En lien avec les travaux sur le projet et l'évaluation, il s'agira pour les étudiants d'appréhender les logiques économiques à l'œuvre dans le financement d'une opération. Les étudiants seront initiés aux notions de comptabilité, de comptes de résultat, de bilan financier et comptable. Ils seront en capacité de faire les constats principaux de la santé financière d'une structure et de constituer un budget d'exploitation et d'investissement d'un projet.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

CAMBON L, MAUDUIT L, *Le contrôle de gestion dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, ESF, 2015.

BATSCH L, *La comptabilité facile*, Marabout, 2013.

THIBAUT-LEGALLO L, *La comptabilité pour les nuls*, First, 2014.

JAOUEN Francis, *Comptabilité et gestion des associations*, Editions DELMAS, 2019-2020.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Poursuite du dossier collectif de l'ECUE 8.1 et 8.2 avec la présentation d'un commentaire simple de bilan comptable de la structure associative qui porte le projet, un CERFA de demande de financement d'un projet et un rapport budgétaire qui explique les postes budgétés au regard des actions envisagées. Les étudiants devront différencier le budget d'investissement du budget d'exploitation.

Régime dérogatoire : Poursuite du dossier collectif de l'ECUE 8.1 et 8.2 avec la présentation d'un commentaire simple de bilan comptable de la structure associative qui porte le projet, un CERFA de demande de financement d'un projet et un rapport budgétaire qui explique les postes budgétés au regard des actions envisagées. Les étudiants devront différencier le budget d'investissement du budget d'exploitation.

Rattrapage : Idem régime général et dérogatoire.

Contenu du dossier général ECUE (8-1 ; 8-2 ; et 9-3) :

- Présentation de l'organisme gestionnaire porteur du projet avec identification d'un groupe cible et d'un but
- Diagnostic d'un groupe de cibles à partir d'un référentiel de compétences, et d'une analyse qualitative et quantitative des besoins du groupe cible
- Elaboration d'objectifs (échancés, évaluables, univoques, réalistes) avec facteurs clés de succès
- Elaboration d'actions pour mettre en œuvre les objectifs
- Analyse financière d'un compte de résultat et d'un bilan donné par l'enseignant, censé être ceux de l'organisation qui porte le projet
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Elaboration d'un rapport financier
- Indicateurs d'évaluation du projet et communication du projet
- Document de mise en place concrète du projet (diagramme de GANTT, recrutements, méthodologie de conduite de projet etc.) : **cette partie fera l'objet d'un traitement et d'une note individuels**

UE 10 – LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS

ECUE 10.1 Langues étrangères

3 ECTS

Enseignant responsable : Michael BIGAY michael.bigay@u-pec.fr

24h TD

CONTENU

Dans un monde de communication électronique, d'entreprises internationales et d'échanges transfrontaliers, la maîtrise de la langue anglaise est devenue essentielle. L'apprentissage de l'anglais en master 2 a été réfléchi de façon à faciliter la mobilisation des outils linguistiques et culturelles.

Nos objectifs sont restés identiques aux années précédentes. Aider les étudiant(e)s à développer les compétences communicatives conformément aux exigences du travail universitaire.

L'enseignement prend appui sur le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et vise à développer l'autonomie des étudiants. Les activités langagières suivantes sont donc systématiquement travaillées : compréhension orale et écrite, expression écrite, expression orale en continu et en interaction. Les activités d'usage de la langue s'articulent autour de textes organisés autour d'une thématique particulière relative au domaine de l'insertion et de la formation, dans une perspective comparative (France d'un côté, États-Unis, Canada, Grande-Bretagne et/ou Australie de l'autre).

COMPETENCES VISEES

- La motivation et la confiance en soi. D'être capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses capacités et habiletés à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires, contes et légendes, etc...).
- De développer une posture communicationnelle.
- De développer la compétence linguistique nécessaire à une rédaction adéquate.
- De produire et de comprendre des discours écrits ou oraux.
- D'échanger et construire avec autrui.
- De maîtriser les codes sociolinguistiques et les spécificités culturelles de la langue anglaise.
- Savoir sélectionner les ressources étrangères en lien avec ses besoins en langues ou selon sa filière.
- Développer une argumentation avec esprit critique.

BIBLIOGRAPHIE

- Un corpus de textes
- Un rappel des points grammaticaux essentiels.
- Berland-Delepine *La Grammaire Anglaise de l'Étudiant* Ophrys, 2000

- Jean Rey *Le Mot Et L'Idée Anglais* 2 Ophrys, 1991
- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/

- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu : travaux écrits et participation orale.

Régime dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée

Accompagnement pédagogique : consultation et correction des copies avec l'enseignant correcteur

Rattrapage : prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt les résultats de la première session proclamés

ECUE 10.2 Projet professionnel

3 ECTS

Enseignante responsable : Chantal VENTURA chantal.ventura@u-pec.fr

24h TD

CONTENU

Cet enseignement consiste en une aide à la définition du projet professionnel. Ce TD propose de guider et accompagner une démarche auto réflexive et de questionnement à partir des parcours individuels. Il s'agit de *reconstruire* à travers sa trajectoire personnelle les compétences acquises, l'analyse de ce parcours et comment chacun peut les mettre en perspective dans un projet personnel-professionnel. Une recherche d'outil et de ressources seront mobilisées notamment au sein de l'université et par des outils et plateformes et autres utilisations à partir des réseaux sociaux dédiés (Reseaupro, etc.). Cet enseignement assure ainsi un accompagnement à la recherche de stage (cf. consignes indiquées plus bas dans l'ECUE 13.1). Il se prolonge durant le stage par 2 séances obligatoires d'analyse des postures et des pratiques professionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

Donnée lors du premier cours

DE SAIN Paul (J), Choisir sa vie, Inter Edition, 1999

DOUENEL (J), SEDES (I), Faites votre bilan professionnel, Ed d'organisation, 2005

PEREZ, D., 2012, Le guide du Cv et de la lettre de motivation, Paris, Éditions l'Express, l'Express emploi

BOULIC-PALEWSKI, T., 2012, Les mots clé de la lettre de motivation, Paris, Studyrama, Poche Delmotte, A., DUHAMEL, S., ESCAFFRE, D. et FONTAINE, C., 2

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu (100% note)

Régime dérogatoire : contrôle terminal (100%). Il s'agit d'une épreuve écrite à remettre aux dates de fin d'enseignement. Les étudiants doivent prendre contact avec l'enseignant au début de l'enseignement.

Rattrapage régime général et dérogatoire : : épreuve de 2 H (présentiel ou distanciel contraint) Les étudiants doivent prendre contact avec l'enseignant dès la publication des résultats de la première session.

UE 11 – CONTEXTES PROFESSIONNELS ET INGENIERIE

ECUE 11.1 Contextes institutionnels II

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ philippe.semenowicz@u-pec.fr

18h TD

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est d'approfondir des problématiques professionnelles relatives au champ de l'insertion et de la formation. A partir des guides de capitalisation du Plan d'Investissement dans les Compétences, 6 thématiques seront étudiées :

- repérer les « invisibles »
- remobiliser les « décrocheurs »
- construire des parcours sans rupture
- faire une nouvelle place aux « bénéficiaires »
- reconnaître les compétences par des voies adaptées
- construire de nouvelles relations aux entreprises

BIBLIOGRAPHIE

Guides de capitalisation du Plan d'Investissement dans les Compétences : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/article/les-meilleures-pratiques-du-pic-guides-de-capitalisation>

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu.

Régime dérogatoire : dossier. Prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier. Prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt les résultats de la première session proclamés

ECUE 11.2 Analyse comparée

3 ECTS

Enseignant responsable : Cédric FRETIGNE cedric.fretigne@u-pec.fr

12h TD

CONTENU

L'enseignement visera d'abord à souligner les vertus analytiques des approches comparées pour saisir la spécificité de chaque objet étudié. Conformément aux attendus du parcours « Insertion Formation », les approches comparées viseront à rendre compte de la manière dont des « réponses » sont données en termes de « formation » ou d'« insertion » face à des situations dites problématiques. On mettra plus particulièrement l'accent sur les situations de chômage : des primo-entrants sur le marché du travail, des « bas niveaux de qualification », des actifs reconnus en qualité de travailleur handicapé.

BIBLIOGRAPHIE

Frétigné, Cédric. *Former Et Insérer Histoire De L'Association Formation Emploi (AFE) à Sarcelles 1986-2006*. Paris: L'Harmattan, 2008.

Guittou Christophe (dir.), Sibille Hugues (dir.) *Former Pour Insérer : évaluation D'une Politique Publique*. Paris, Syros-Alternatives, 1992.

Maillard, Fabienne. *Former, Certifier, Insérer Effets Et Paradoxes De L'injonction à La Professionnalisation Des Diplômes*. Rennes: PUR, 2012.

Roupnel-Fuentes, Manuella. "Se Former, Est-ce S'insérer ?" *Sociologies Pratiques* 35.2 (2017): 59-72.

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu (devoir sur table à la dernière séance)

Régime dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée

Rattrapage régime général et dérogatoire : prendre contact avec l'enseignant responsable sitôt les résultats de la première session proclamés

ECUE 11.3 Ingénierie de la formation et de l'insertion

3 ECTS

Enseignant responsable : Jérôme MBIATONG (jerome.mbiatong@u-pec.fr)

36h TD

CONTENU

Ce cours a pour objectif de sensibiliser les étudiants sur la place de la formation comme levier de transformation des organisations et de développement des individus. Au-delà de cette sensibilisation, il vise à rendre les étudiants capables de mener efficacement un projet de formation, en structurant et en sécurisant la démarche aux principales étapes depuis le recueil du besoin initial jusqu'à l'évaluation finale de l'action de formation et l'assurance de la qualité de la formation.

La démarche pédagogique (en présentiel et à distance) alternera des temps de formation en présentiel et des temps de formation à distance et articulera des apports de savoirs fondamentaux, et législatifs, des apports méthodologiques et des travaux de groupe en mode projet sera structuré autour des contenus suivants :

- Introduction à l'ingénierie, Origine et diverses approches
- Le recueillir les besoins de formation et traduction des besoins en objectifs de formation
- Le système d'acteurs : les niveaux des acteurs
- Accompagnement du parcours et apprentissage
- Conception d'un dispositif de formation
- Évaluation et qualité de la formation

BIBLIOGRAPHIE

Ardouin, T. (2017) Ingénierie de formation : analyser, concevoir, réaliser, évaluer. Dunod,

Centre inffo (2019). Regard sur les reformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Fabre M., (2015). Penser la formation. Paris. PUF

Frétigné, C., Jahan, C., Mbiatong, J., & Rovera, C. (2020). Et si la qualité de la formation avait à voir avec une démarche intégrative ? Education permanente (L'introuvable qualité en formation) n°223-2, 111-120.

Thuilier, O., Goloubieff, B., & Vial, M. (2014). Rapport au savoir et place de l'accompagnement en formation. Les dossiers des sciences de l'éducation [En ligne], 31 | 2014, 49-61

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu

Sur la base d'un projet tutoré réalisé par groupe de 3-4, les groupes seront constitués lors du premier cours sur un mode aléatoire - Élaboration d'un dossier¹ de 12 pages maximums + les annexes et Oral d'environ 35-40 minutes par groupe lors du dernier cours suivi d'un débriefing.

Le dossier comportera :

- Une analyse de la commande et du contexte
- L'analyse du besoin
- Une présentation du système d'acteurs
- L'analyse d'entretiens avec des professionnels (1 par participant du groupe)
- L'élaboration d'une proposition en termes de parcours/formation + outils d'évaluation.
-

Régime dérogatoire : Identique au régime général²

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier à rendre + oral

¹ Par groupes de 4/5

² Les étudiants en dérogation seront intégrés dans les groupes composés et contribueront à distance aux travaux de groupe via les outils collaboratifs proposés aux étudiants.

UE 12 – SEMINAIRES DE SPECIALISATION

ECUE 12.1 Séminaire spécialisé II

3 ECTS

Enseignant responsable : François ANQUETIL (anquetil.f@free.fr)

Intervenants : François ANQUETIL, Sébastien MORICEAU, Clément GEROME

60h TD

CONTENU

Cet ECUE est subdivisé en trois parties :

- l'utilisation d'un certain nombre d'outils et de techniques nécessaires à la conduite de projet dans les champs de l'insertion et de la formation : répondre à un appel d'offres / appel à projet et évaluer un projet (24h TD) ;
- une initiation au management de la diversité et de l'inclusion, par le traitement de 6 thématiques : *Jeunes issus de quartiers politique de la ville, Culture et fait religieux, Réfugiés, Egalité hommes-femmes / LGBTQI+, Personnes en situation de handicap, Seniors* (18h TD) ;
- une présentation du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), de ses différentes structures (chantier d'insertion, entreprise d'insertion, etc.), des professionnels qui y interviennent et de ses relations avec les pouvoirs publics. Une visite d'une structure de l'IAE sera organisée afin d'illustrer les éléments vus en cours. Enfin, une attention sera portée aux fédérations du secteur de l'IAE et à leur double rôle de représentation auprès des pouvoirs publics et d'outillage des structures d'insertion (18h TD).

Tous ces enseignements sont assurés par des intervenants professionnels.

BIBLIOGRAPHIE

Communiquée par chacun des intervenants durant son cours

Modalités d'évaluation de l'ECUE 12.1 :

Régime général : contrôle continu (évaluation assurée par M. Anquetil)

Régime dérogatoire : dossier - prendre contact avec M. Anquetil dans les 3 semaines suivant la rentrée : anquetil.f@free.fr

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier - prendre contact avec M. Anquetil sitôt les résultats de la première session proclamés : anquetil.f@free.fr

ECUE 12.2 Séminaire de recherche à caractère professionnel

3 ECTS

Enseignant(e)s responsables : Charlène CHARLES (charlene.charles@u-pec.fr)
Clarisse MADIOT (clarisse.madiot@u-pec.fr)

48h CM

CONTENU

39 TD

L'ECUE 12.2 consiste en des approfondissements théoriques réalisés par des universitaires appartenant au Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Educatives et Sociales (LIRTES) auquel est adossé le Master Sciences de l'éducation. A cette occasion, des chercheurs du LIRTES présenteront leurs travaux de recherche, dans l'optique du mémoire et de l'éventuelle poursuite en doctorat d'une partie des étudiants.

La subjectivité au travail (Charlène Charles) 24h TD

Ce cours porte sur les transformations contemporaines du monde du travail. Alors que les changements récents dans les modèles productifs arrimés à des formes novatrices de management impliquent une mobilisation de la subjectivité au travail toujours plus grande : quels outils théoriques peut-on se donner pour saisir les conséquences de ces évolutions sur les travailleur.se.s ? L'objectif de ce cours sera à la fois de retracer ces transformations socio-historiques, d'explorer leurs conséquences profondes sur l'activité professionnelle (rapport au temps de travail, à la hiérarchie et au collectif de travail, etc.) et d'interroger les manières de vivre subjectivement le travail. Ces nouveaux visages de travailleur.se.s permettront de saisir les formes de subordination contemporaines mais aussi les résistances qu'y opposent. Ce cours s'appuiera plus spécifiquement sur l'exemple du secteur social doublement percuté par ces transformations à la fois par la mission qui lui incombe de « gestion du non travail » (Castel, 1998) mais aussi par les conséquences des restrictions budgétaires et le nouveau management public qui dégradent les conditions d'exercice des intervenants sociaux.

Objectifs pédagogiques

Acquérir la maîtrise d'outils analytiques permettant la mise en oeuvre d'une analyse sociologique des transformations du marché de l'emploi et du travail.
Capacité à comprendre les enjeux théoriques pour saisir la question de la subjectivité au travail
Capacité d'observation et intérêt pour le monde du travail

Bibliographie

Boltanski, L. & È. Chiapello, (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*. Paris : Gallimard.

Cingolani, P. (2005). *La précarité*. Que-sais-je, Paris : PUF.

Dejours, C. (2008). *Travail et usure mentale*. Paris : Bayard.

Hochschild, A. (2017). *Le prix des sentiments. Au cœur du travail émotionnel*. Paris : La Découverte.

Mensitieri Giulia (2018) « Le plus beau métier du monde » dans les coulisses de l'industrie de la mode. Paris, Broché.

« Parcours de vie et insertion » (Clarisse Madiot) 24h TD

Ce cours vise à proposer une réflexion autour de la notion de « parcours » dans les politiques sociales et d'insertion, en particulier celles liées au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le paradigme du parcours de vie s'est imposé pour l'action publique dans plusieurs secteurs, illustrant les normes d'individualisation de l'accompagnement, d'activation et d'injonction au projet. En quoi les « récits d'insertion » peuvent refléter le parcours idéal-typique construit par l'institution ? Comment analyser les effets normatifs des cadrages institutionnels sur les parcours des individus ? Quelles sont les enjeux de la « biographisation » des parcours de vie, en lien avec les débats autour de la contrepartie à l'accès aux dispositifs ?

Objectifs pédagogiques :

- redécouvrir le contexte institutionnel des politiques d'insertion
- participer aux réflexions autour de la notion de parcours de vie comme approche de l'action publique
- acquérir la capacité à identifier dans les milieux professionnels les enjeux liés

Bibliographie

Astier I., Duvoux N. (dir.), 2006, *La société biographique. Une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.

Barbier, J.-C. (2013). Les politiques d'insertion en France et l'activation de la protection sociale en Europe. In S. Hazouard, R. Lasserre, & H. Uterwedde (éds.), *L'aide au retour à l'emploi* (1-).

Delory-Momberger C., (2007), Biographisation des parcours entre projet de soi et cadrage institutionnel, *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 36, n° 1, p. 9-17.

Demazière D., Dubar C., (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan.

Négroni C., Bessin M. (dir.), (2022), *Parcours de vie. Logiques individuelles, collectives et institutionnelles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 275-278.

Paté N., (2020), La mise à l'épreuve de la légitimité narrative comme contrepartie de l'accès à la protection des mineurs non accompagnés, *Migrations société*, vol. 181, n° 32, p. 23-38.

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : prendre contact avec chacune des deux enseignantes responsables de l'ECUE dans les 3 semaines suivant la rentrée

(charlene.charles@u-pec.fr / clarisse.madiot@u-pec.fr)

Rattrapage régime général et dérogatoire : prendre contact avec chacune des deux enseignantes responsables de l'ECUE sitôt les résultats de la première session proclamés
charlene.charles@u-pec.fr / clarisse.madiot@u-pec.fr

UE 13 – SUIVI DES STAGES ET MEMOIRES

Cette UE renvoie au stage et au mémoire, dont les attendus sont précisés ci-dessous.

ECUE 13.1 Méthodologie de la recherche et de la recherche appliquée

Enseignante responsable : Chantal VENTURA chantal.ventura@u-pec.fr

7 ECTS

54h TD

CONTENU

Le stage, d'une durée de 3 mois minimum, fait intégralement partie de la formation. Par conséquent il est à réaliser dans un établissement du champ professionnel couvert par le parcours, à savoir celui de l'insertion et de la formation. Sans être limitatif, on peut ainsi mentionner : Pôle Emploi, entreprises de travail temporaire, cabinets de recrutement, missions locales, plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), maisons de l'emploi, Cap emploi, structures d'insertion par l'activité économique, centres de formation, services formation et ressources humaines des entreprises, GRETA, AFPA etc.

Le stage de 2^{ème} année de Master ne consiste pas en une simple observation. Le stagiaire doit se voir confier la réalisation d'une mission à part entière. Celle-ci constituera la référence à partir de laquelle le stage sera évalué, mais également l'objet du mémoire.

Avant signature de la convention, le stage fait l'objet d'une lettre de mission qui comprend *a minima* les éléments suivants :

- Nom de la structure
- Nom et qualité du tuteur
- Dates du stage
- Mission principale
- Missions secondaires (facultatif)
- Modes de prise en charge financière (facultatif)

Modalités d'évaluation : dans le cadre de l'évaluation du mémoire et du stage.

Régime général : production d'un mémoire et soutenance orale en présence du tuteur

Régime dérogatoire : idem

Rattrapage régime général et dérogatoire : idem

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

ECUE 13.2 Encadrement des mémoires

8 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ philippe.semenowicz@u-pec.fr

54h TD

CONTENU

Le mémoire de MASTER 2 doit intégrer des éléments contenus dans la réalité professionnelle. A partir des missions de stage, l'étudiant doit élaborer une question de départ, évoluant ensuite vers une problématique, qu'il s'agira de traiter à partir d'investigations empiriques.

Ce projet sera sous-tendu par un souci méthodologique rigoureux — volonté d'administration de la preuve scientifique — allié à un argumentaire conceptuel et théorique en référence à l'objet d'étude et s'appuiera sur une bibliographie.

L'ensemble dactylographié comprendra de 60 à 80 pages en dehors des annexes et de la bibliographie ; l'ensemble de l'écrit sera organisé et structuré en parties et chapitres.

Consignes formelles pour le mémoire

Le corps du texte : La police de caractère utilisée pour le texte courant est le Times (ou Times new roman) en corps 12. Les paragraphes sont justifiés. L'interligne est de 1,5. Les notes de bas de page sont en corps 10, interligne 1. Les marges du document sont de 3,5 cm à gauche et 2,5 cm à droite, en haut et en bas.

Les majuscules : Les organismes d'État ne prennent pas de majuscules au premier nom, mais seulement au terme de spécification qui joue le rôle d'un nom propre. Exemples : le secrétariat d'État, le ministère de l'Éducation. Les noms des organismes uniques sont de véritables noms propres : le premier mot nécessaire à l'identification portera une majuscule, ainsi que l'adjectif qui le précède.

Exemples : le Conseil d'État, la Commission européenne, les Nations unies. En revanche, des organismes qui ne sont pas uniques sont, de fait, des noms communs sans majuscules. Exemple : la mission locale d'Orléans. De même, les mois de l'année sont des noms communs qui ne prennent donc pas de majuscules.

Le sommaire (ou table des matières) : Il en faut un au début ou en fin de rapport ; ce qui nécessite de paginer le rapport. Par ailleurs, il est préférable de trouver des titres de chapitres qui soient explicites, plutôt que « passe-partout ». Chaque titre et sous-titre doit être référencé selon l'une de ces normes :

□ 1., 2., 3. puis 1.1, 1.2, puis 1.1.1, 1.1.2, etc.

□ I., II., III., IV. puis A., B., C., puis 1., 2., 3., puis a., b., c.

Les citations : Plutôt que paraphraser un auteur ou un document, il est préférable de faire une citation entre guillemets et il est impératif d'en mentionner l'origine. Pour cela, il convient d'utiliser les guillemets à la française (« ... »). Les guillemets à l'anglaise ("...") ne s'utilisent

qu'à l'intérieur d'un passage déjà entre guillemets. En cas de modification d'une citation (suppression, adjonction...), il faut le signaler par des crochets droits [...].

La ponctuation : Il existe des règles typographiques précises qui font que seules les ponctuations à deux signes impliquent un espace avant et après.

Les abréviations : Elles sont à utiliser avec parcimonie. Rappelons que l'abréviation de Monsieur est M. (et non Mr.), et de Madame : Mme (et non Mrs.).

Les sigles : Lorsqu'ils sont utilisés pour la première fois, leur signification doit être explicitée. Par ailleurs, il convient d'insérer en fin de rapport une page rappelant tous les sigles utilisés.

Les chiffres : Il vaut mieux les écrire en lettres. Exemple : vingt étudiants et non 20 étudiants. Pour les siècles, on écrit : XXe siècle (et non 20e siècle). Pour les années, on écrit par exemple les années quatre-vingt ou les « années 1980 » (et non les « années 80 »).

L'italique : Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (sine qua non, a priori...).

On écrit « etc. » ou « ... » (mais pas « etc... »).

BIBLIOGRAPHIE

Citer ses sources : Globalement, rappelons la règle qui veut qu'un travail scientifique ne prenne appui que sur des éléments dont on connaît la source. Par conséquent, toute affirmation doit être étayée en précisant l'origine (exemples : document interne, ouvrage, article de revue, page internet, bulletin de l'association, interview que vous avez réalisée...). Il ne faut pas hésiter à recourir aux notes de bas de page.

Plagiat : Reprendre un passage de texte sans citer sa source est un plagiat. Plagier signifie « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre » (Le petit Robert, 2009). C'est un manquement grave à l'éthique universitaire. D'un point de vue juridique, c'est une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Pour plus d'information sur le plagiat et les manières d'y remédier, consulter : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>.

Notes de bas de page : Lorsqu'un ouvrage ou un article est cité ou mentionné, il faut insérer une note de bas de page indiquant :

- à la première apparition la référence complète et la page de la citation,

- si deux notes consécutives sont identiques mentionner : Ibid. [en italique], + la page [si elle est différente de la note précédente].

- si elles sont séparées par une ou plusieurs notes mettre : Geay B., 2003, op. cit., p. 23.

« Cité par » : Lorsque l'on veut citer un passage et que l'on n'a pas accès à la source originale, il faut mentionner les deux références (la source originale et celle dans laquelle on a trouvé le passage) en indiquant « cité par » :

Supiot A., 1995, « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale », Droit social, n° 9-10, sept.-oct., p. 830, cité par Castel R., 2009, La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu, Paris, Seuil, p. 87.

Normes : Il faut placer une section bibliographie en fin de mémoire. Celle-ci comprend l'ensemble des références citées dans le texte, classées par ordre alphabétique d'auteur. Les références sont présentées selon le modèle suivant (faire attention à la ponctuation et à ne pas oublier les majuscules).

Pour un ouvrage : Auteur Initiale du prénom. [l'initiale étant une abréviation, toujours mettre un point], année, Titre [en italique], Ville, éditeur.

Beaud S., Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

Pour un ouvrage collectif : Ajouter (dir.) après le nom de l'auteur.

Bourdieu P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Pour un chapitre d'un ouvrage collectif : Auteur Initiale du prénom, année, « Titre du chapitre » [entre guillemets], in [en italique] Auteur Initiale du prénom. (dir.), Titre de l'ouvrage [en italique], Ville, éditeur, p. n° 1re page-n° dernière page.

Millet M., Thin D., 2007, « L'école au coeur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », in Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, p. 687-703.

Pour un article de revue : C'est le nom de la revue qui est en italique (le titre de l'article étant entre guillemets) :

Geay B., 2003, « La déscolarisation en France : l'invention d'un problème social ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 2, 2003, p. 21-42.

Pour une page de site internet : Attention, les articles de certaines revues sont disponibles sur internet sous format pdf mais il faut les citer comme s'ils avaient été consultés en version papier. Lorsqu'ils sont exclusivement en ligne, mettre l'adresse complète de la page (et non du site) entre les signes < et >.

Mucchielli L., 2007, « Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée », *Socio-logos*, n° 2, En ligne : <<http://socio-logos.revues.org/document79.html>>, Consulté le 12 mars 2010.

Quand les informations sur l'auteur et/ou la date du texte sont absentes :

Anonyme, sans date, « La pauvreté augmente à nouveau », *Observatoire des inégalités*, En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1216&id_mot=30>, consulté le 12 mars 2010. »

Modalités d'évaluation :

Régime général : 13.1+13.2 Ecrit : mémoire et Oral : soutenance + stage

Régime dérogatoire : idem

Rattrapage régime général et dérogatoire : idem

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.